

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice  
  M. RENÉ BEAUDET, analyste

**PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE  
DE VAL D'OR**

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS

VOLUME 3

Séance tenue le 19 mai 2004, à 19 h  
Motel Alpin  
260, boulevard Rideau  
Rouyn-Noranda

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 MAI 2004 .....	1
MOT DE LA MÉDIATRICE .....	1

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS

RAYMOND BILODEAU, JACINTHE CHÂTEAUVERT, LINDA-ANN GERECHTY

**MOT DE LA COMMISSAIRE MÉDIATRICE**

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

5

Bonsoir! Et merci d'être à nouveau avec nous ce soir. En fait, notre objectif de la rencontre de ce soir, je pense qui ne sera pas très longue, mais on voulait vous faire part des discussions qu'on a eues aujourd'hui avec la MRC de La Vallée-de-l'Or et des autres personnes qui étaient présentes à cette rencontre.

10

Puis aussi, on va vous déposer, en fait, on va vous présenter deux documents qu'on compterait déposer. Un, c'est un résumé des discussions qu'on a eues avec vous hier, d'accord? Qu'on a d'ailleurs remis au promoteur aujourd'hui, lors de cette rencontre. Mais je pense que c'est assez fidèle de ce qui a été dit. Et puis l'autre, c'est le résumé des discussions qu'on a eues aujourd'hui avec le promoteur. Alors, tout comme vous, lui n'a pas vu le papier avant qu'on vous le remette, mais on va lui présenter également, pour s'assurer que tout est conforme. D'accord?

15

Alors, donc, j'aimerais ça que vous nous fassiez savoir ce soir si vous êtes d'accord avec le contenu des discussions qu'on a eues, hier. Avoir votre consentement pour qu'on puisse -- ce n'est pas le consentement à la médiation, cette fois-ci, mais le consentement qu'on puisse le déposer publiquement dans le dossier. Puis je vais également vous faire part des discussions qu'on a eues aujourd'hui.

20

Alors, est-ce que vous voulez d'abord en prendre connaissance, puis on règle le résumé? Ou on le fera à la fin de la rencontre?

25

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Si c'est simplement pour qu'il soit diffusé...

30

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui?

35

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

... on peut le faire juste à la fin de la rencontre.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

40

D'accord. Parfait.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

45 Je ne sais pas si ça peut être utile de lire ce qui s'est dit aujourd'hui?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

50 Oui. Bien, ça, on va le faire ensemble.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

On va le faire ensemble, d'accord.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

55 D'accord? Alors, aujourd'hui, on s'est rendus à Val-d'Or, justement pour aller avec le promoteur demander d'abord son consentement à la médiation, ce qu'il a accepté. Donc, nous sommes donc en processus de médiation, officiellement.

60

On lui a donc présenté vos principales préoccupations et votre demande, telles que présentées dans le document que je viens de vous remettre. Et on a discuté de cette proposition. On a discuté du dossier du LES actuel, ce qu'il en était, ce qui était prévu.

65 Alors rapidement, on va en prendre connaissance ensemble, puis on va compléter s'il manque de l'information.

70 Alors, qui étaient présents à cette rencontre, d'abord. Ce que d'ailleurs monsieur Bourget nous a demandé, à savoir qui étaient présents à la rencontre d'hier. On lui a mentionné que vous étiez trois et on a donné vos noms.

75 Alors, aujourd'hui, il y avait donc monsieur Bourget, directeur général et porte-parole de la MRC dans ce projet; monsieur Christian Riopel, qui est le coordonnateur du Service de l'environnement et de la foresterie à la MRC de La Vallée-de-l'Or; monsieur René Fontaine, qui est le consultant chargé chez Dessau-Soprin du projet du LET. Il y avait également madame Édith Sweeney, qui est la directrice des services techniques et porte-parole de la Ville de Val-d'Or qui était là. Et, bien sûr, pour la Ville de Val-d'Or, monsieur René Fontaine, qui est également le consultant chargé du projet d'améliorations qui sont prévues pour le LES actuel de Val-d'Or.

80 Alors, donc, après qu'on ait fait les présentations d'usage, j'ai expliqué aux représentants de la MRC, comme j'ai fait avec vous hier, à quoi ils s'engageaient dans une médiation, qu'est-ce que ça impliquait pour eux, comment on allait procéder et tout. Et, à la suite de quoi, le promoteur a consenti à la médiation. D'accord?

85 Par la suite, je lui ai présenté votre requête, en fait, présenté vos préoccupations, votre requête. Et, tout de suite, on a commencé à discuter du LES actuel, la situation du LES actuel.

Donc, monsieur Fontaine de Dessau-Soprin nous a expliqué quels étaient les problèmes et qu'est-ce qu'il comptait faire, de même que madame Sweeney. Tous les deux nous ont fait part un peu de ce qu'il en était.

90

Et ils se sont engagés, d'ailleurs, à déposer le C.A., le certificat d'autorisation qui a été entériné à l'automne. Ils se sont engagés aussi à déposer l'étude, ce qui est proposé comme éléments d'amélioration au LES actuel. Et ils nous ont dit que les travaux seraient réalisés dès le mois de mai, à partir du mois de mai. Déjà, il y a des travaux qui seraient réalisés. Donc, ils entendent réaliser ces travaux qui, l'ordre de grandeur du budget, on nous a dit autour de 200 000 \$.

95

C'est ce qu'elle nous a dit, mais on pourra mieux le voir dans le document qui va être déposé, que je n'ai pas avec moi, ce soir. Alors, ces pièces-là vont être déposées. Mais ils se sont fermement engagés à réaliser ces travaux-là. D'accord?

100

Je ne sais pas si vous souhaitez que je vous explique un peu quels sont les problèmes? Mais il y a un fossé qui est à l'extérieur du chemin de contournement du LES actuel. Ce fossé-là, ils veulent le remplir parce que, à cause de la hauteur de la nappe phréatique, il y a souvent des résurgences de lixiviat dans ce petit fossé-là et ce fossé se draine dans le milieu.

105

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Dans le milieu du LES?

110

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Dans le milieu environnant. Puis il y a un autre fossé qui, lui, est entre le chemin qui contourne le lieu d'enfouissement sanitaire et le lieu d'enfouissement sanitaire. Ce fossé-là, lui, se draine dans le bassin de sédimentation. Alors, ce qu'ils vont faire, c'est remplir le fossé qui est à l'extérieur du chemin pour éviter que le lixiviat se retrouve à l'intérieur. Et ils vont rehausser la berme qui est aussi à l'intérieur du LES actuel. Mais ça va être mieux expliqué dans le document, que je ne peux le faire, mais c'est ce qu'on nous a expliqué. Donc, il ne devrait plus théoriquement y avoir de rejet dans le milieu, autres que les eaux de ruissellement qui ne sont pas en contact avec la masse de déchets. D'accord?

115

120

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

O.K.

125

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Alors, ce sont les travaux qu'ils comptent faire dès mai. Et ils n'ont pas le choix de les faire. Ils doivent les faire et ils vont les faire.

130

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui.

135

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Bon, on leur a, par ailleurs, parlé de votre proposition, à l'effet que, un, ces travaux-là doivent être faits, mais également que, malgré tout ça, les eaux qui sont traitées dans le bassin de sédimentation soient pompées, disons, vers les nouveaux bassins de traitement du LET actuel pour subir un traitement qui rencontre les exigences du nouveau *Projet de règlement sur les matières résiduelles*.

140

Là, on a eu plus de réticences de leur part à faire cela pour les raisons suivantes. C'est qu'eux disent: «Écoutez, nous, la Ville, on est propriétaires du LES actuel. Et c'est la MRC qui sera propriétaire et exploitant du nouveau LET. Alors, on a des responsabilités à l'égard de ces équipements-là et on ne veut pas mêler les choses. D'autre part, il y a un réseau hydrographique qui fait que dans le cas du LES, les eaux s'écoulent vers l'ouest, et dans le cas du LET, les eaux s'écoulent vers l'est.»

145

Alors, ils ne veulent pas, entre autres en raison des responsabilités qu'ils doivent assumer par rapport à l'équipement dont ils sont propriétaires, et ils ont une responsabilité même après la fermeture du lieu d'enfouissement, ils ne veulent pas mêler les choses.

150

Et la MRC a été très ferme aussi à cet égard, à l'effet qu'elle ne veut pas prendre à sa charge aucune responsabilité en regard du LES actuel. Ils ont été très fermes là-dessus.

155

Alors, devant ça, moi, j'ai bien compris de votre part que votre désir, c'est que l'eau qui est traitée et qui est retournée dans le milieu doit respecter les critères du *Projet de règlement sur les matières résiduelles*. Alors, je leur ai signifié que c'était votre préoccupation première, votre objectif étant de vous assurer de ne pas détériorer la qualité de l'eau de la rivière Bourlamaque. Il y a déjà des travaux qui sont prévus et qui vont dans le sens de l'améliorer, et vous ne voulez pas qu'avec le LES actuel, on détériore, en fait, les efforts, qu'on vienne anéantir ou annuler les efforts qu'on fait d'un autre côté.

160

Alors, ce que j'ai demandé au cours de la rencontre à la Ville, parce que c'est elle qui est propriétaire du LES actuel, je lui ai demandé d'évaluer, à la suite des travaux qui vont être faits, ces travaux-là doivent faire en sorte que le *Règlement sur les déchets solides* soit respecté, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ces travaux-là -- ou est-ce que ces travaux-là vont faire en sorte aussi de respecter le *Projet de règlement sur les matières résiduelles*? Si ce n'est pas le cas,

165

170 qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que les rejets respectent le *Projet de règlement sur les matières résiduelles*, dans sa version technique, la dernière version technique que le ministère de l'Environnement a en sa possession.

175 Alors, ils ont accepté, la Ville a accepté de faire cette évaluation et de nous soumettre son évaluation. Alors, elle va demander à son consultant de faire cette évaluation, puis il devrait nous déposer un document, assez rapidement parce qu'ils ne souhaitent pas que les choses traînent trop longtemps, étant donné qu'ils nous ont informé qu'en juin de l'année prochaine, 2005, le lieu d'enfouissement sanitaire actuel ne pourrait plus accueillir de matières résiduelles. Il aurait atteint sa pleine capacité.

180 Donc, pour eux, il y a comme une certaine urgence à ce que le projet de LET, les travaux démarrent le plus rapidement possible. Parce que, sinon, comme on lit dans l'étude d'impact, les matières résiduelles devraient être acheminées dans d'autres LET des MRC voisines, puis bon, les projets n'ont pas nécessairement été conçus pour accueillir des déchets de l'extérieur de ces régions-là. Puis il y a les coûts de transport, puis ça coûte beaucoup plus cher. Alors, c'est bien évident qu'il n'y a personne qui veut que la situation perdure trop longtemps.

185 Alors, c'est à ma demande qu'ils ont accepté de le faire. Alors, on va attendre ces résultats-là, résultats qu'on pourra partager une fois qu'on les aura en notre possession. Puis là, bien, on pourra revenir, puis venir en discuter avec vous et voir dans quelle mesure cette solution-là pourrait vous satisfaire, plutôt que d'amener dans les bassins de traitement du LET actuel l'eau contaminée.

190 Alors, c'est à ma demande qu'ils ont accepté de le faire. Alors, on va attendre ces résultats-là, résultats qu'on pourra partager une fois qu'on les aura en notre possession. Puis là, bien, on pourra revenir, puis venir en discuter avec vous et voir dans quelle mesure cette solution-là pourrait vous satisfaire, plutôt que d'amener dans les bassins de traitement du LET actuel l'eau contaminée.

195 Et ce qu'elle nous a dit aussi, madame Sweeney, c'est que ce qui est clair pour elle, c'est advenant le cas où il y avait des dépassements toujours, mais au *Règlement sur les déchets solides* après les travaux qu'ils vont faire, c'est sûr que la Ville va s'engager à faire ce qu'il faut pour corriger la situation, mais toujours dans le respect du *Règlement sur les déchets solides*. Ça, c'est un engagement qu'ils ont, d'accord?

200 Ils se disent: «Écoutez, c'est un lieu d'enfouissement sanitaire par atténuation naturelle et le C.A. qu'on a obtenu nous enjoint de respecter le *Règlement sur les déchets solides*. Alors, c'est évident qu'on va faire tout ce qu'il faut pour respecter le *Règlement sur les déchets solides*. Là, vous nous demandez de voir dans quelle mesure on ne pourrait pas respecter un autre règlement? On va voir ce que ça implique comme autres mesures, mais vous comprendrez qu'on n'a pas...», dans son esprit à elle, ils n'ont pas à nécessairement s'engager dans ce sens-là.

205 Alors, s'ils le font, ça sera un geste d'un tiers dans le dossier du LET de Val-d'Or, parce que c'est un projet qui est soumis par un autre promoteur. Il n'est pas soumis par la Ville de Val-d'Or qui, elle, demeure propriétaire du LES actuel et assume les responsabilités du LES actuel.

210 Puis comme je vous dis, monsieur Bourget de la MRC a été très clair, à l'effet que chacun veut assumer ses responsabilités, mais lui et sa MRC ne sont pas prêts à prendre une part de responsabilité du LES actuel.

215           Supposons, là, on fait des hypothèses, que dans le LES actuel, je ne sais pas, il y a quelque chose qui n'a pas encore réagi ou qui fait en sorte que dans les eaux de lixiviation qu'on va traiter, il se retrouve des éléments qu'on va, après ça, exporter dans les bassins de traitement. Puis là, un jour, on va dire: «Bon, qui est responsable de ça?» Il va y avoir un problème de détermination de qui a la responsabilité de corriger la situation.

220           C'est dans cette situation-là que chacun se place, de dire: «On a la responsabilité de tel lieu d'enfouissement. Nous aurons, si le projet va de l'avant, la responsabilité de tel autre lieu d'enfouissement. Ça fait qu'il ne faut pas mêler les cartes.»

225           C'est, en gros, le message. Mais ils ne sont pas fermés à ce qu'une solution soit trouvée, mais il faut l'évaluer, parce qu'ils n'étaient pas en mesure de l'évaluer. Alors, c'est ce que j'ai demandé de faire.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

230           Je comprends qu'il faut qu'ils évaluent. C'est quand même intéressant de voir qu'est-ce que ça va donner comme résultat. Les impacts, bien sûr, vont être présentés au niveau environnemental et financier, naturellement. Bon, ce que vous me dites là, c'est à peu près la même chose qu'ils nous ont dit quand on les a rencontrés.

235           Ce qu'on rappelle aussi, c'est que la Ville de Val-d'Or est comme partie prenante très importante de la MRC de La Vallée-de-l'Or quand même et que le LES actuel recueille à peu près 80 % des déchets de toute la MRC de La Vallée-de-l'Or.

240           Je comprends qu'à long terme aussi, sur certains impacts environnementaux qui pourraient hypothétiquement arriver, qu'il pourrait y avoir une difficulté d'établir la vraie responsabilité. Bon, ça, c'est, comment je pourrais dire, c'est normal. J'entends ça. C'est normal de me faire répondre ça.

245           Cependant, je me dis, au niveau de l'environnement, la responsabilité peut être partagée. Les richesses peuvent être partagées également et il y a une responsabilité qui pourrait être partagée également. Et si, hypothétiquement, il arrivait quelque chose, bien, on pourrait voir à ce moment-là. Là, ils vont nous dire: «Bien non, ça se peut pas. On ne peut pas faire ça parce qu'il faut tout prévoir. Les citoyens, ça peut augmenter les taxes, etc.»

250           Cependant, les citoyens sont quand même responsables eux aussi comme votants, il n'y a pas juste les dirigeants qui sont responsables d'une certaine façon. Nous aussi, quand on vote pour ces dirigeants-là, on est responsables des décisions un peu qu'ils prennent, et c'est leurs déchets à eux qui sont enfouis. Ça fait qu'il y a une responsabilité populaire également.

255           Ça fait que je vous dirais, on va attendre les évaluations, les performances, voir qu'est-ce qu'ils peuvent faire pour rencontrer le *Projet de règlement sur les matières résiduelles*.

260 Je suis un peu surprise, bon, quand ils nous disent la résurgence. Pour comprendre, je  
sais qu'on va peut-être mieux comprendre quand on aura le document, mais sûrement que vous  
avez quand même assez bien expliqué ça, je trouve. Au niveau, quand ils disent, bon, le fossé,  
il y a de la résurgence. Ça veut dire que le lixiviat sort du sol. Est-ce que c'est ça?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

265

Monsieur Beudet, je vais vous laisser expliquer à madame.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

270

Ce que je comprends, puis on peut voir sur le site aussi, ce qu'on peut remarquer, c'est  
que le site est en surélévation.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

275

Oui.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

280

La nappe phréatique, à cet endroit-là, est assez élevée. Et dans la masse de déchets, il  
y a une quantité d'eau aussi. Le fossé qui est en périphérie extérieure de la route ceinturant le  
LES est à un plus bas niveau que cette nappe phréatique là et que l'eau dans la masse des  
déchets. Donc, il y a un écoulement plus naturel, l'eau va chercher le chemin le plus facile.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

285

Le ruissellement.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

290

Donc, éventuellement, il se ramasse dans ce fossé-là. Il pourrait y avoir des résurgences  
aussi si le sol, par exemple, était... il y avait une zone vraiment très perméable, par exemple.  
L'eau aurait tendance, à ce moment-là, à aller vers les endroits où il y a moins de résistance,  
donc, éventuellement à monter vers la surface du sol, par exemple. Et c'est fréquent dans ce  
genre de cas-là. Dans ce cas-ci, ça se draine par le fossé périphérique.

295

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Puis ça s'écoule...

300

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Mais ça ne vient pas nécessairement du sommet de la masse de déchets.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

305

Non, non, non. Pas nécessairement.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

310

Non, non.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Ça vient de l'intérieur.

315

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Ça vient de l'eau souterraine.

320

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Et comme c'est à un niveau supérieur, ça a tendance à suivre par gravité.

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

325

La dénivellation.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

330

C'est ça.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

335

Dans le fond, c'est qu'il y a une épaisseur de déchets et l'eau qui a resurgi, elle resurgi sous, on pourrait penser, sous la masse soit de terre et de déchets qui étaient accumulés là, puis que ça vient dans ce fossé-là.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

340

Oui.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

C'est ça qui...

345

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça. Et c'est ça qui fait que c'est rejeté après ça dans le milieu, parce que ce n'est pas récupéré par le bassin de traitement du tout. D'accord?

350

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

O.K.

355

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça, René?

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

360

C'est ça. S'il n'y avait pas de fossé périphérique -- en fait, le principe des sites d'enfouissement par atténuation naturelle, c'est que l'eau percole à travers le sol, il y a inévitablement une certaine contamination, un front de contamination qui se fait dans le sol et le principe de l'atténuation des sols à l'époque, c'était de dire le sol a un pouvoir épurateur et, après une certaine distance, quelques centaines de mètres, le niveau de contamination est beaucoup moins grand et acceptable.

365

On s'est rendu compte avec le temps que cette façon de voir là ne répondait pas à nos standards de qualité de l'environnement. C'est pour ça que le ministère a changé son fusil d'épaule.

370

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Et que, maintenant, on construit des LET.

375

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui. On pense que, dans le fond, en fermant ce fossé-là...

380

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

385

... ça va régler le problème de résurgence. Moi, je pense que la résurgence va rester là, mais elle va être recouverte. En tout cas, c'est peut-être une hypothèse qui est -- en tout cas, moi, je pense que ça peut être plausible que l'eau s'écoule quand même, sauf que, au lieu qu'on la voie, elle va recouverte de terre et...

390

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Elle n'ira pas directement à l'eau de surface. Dans le fond, c'est pour éviter que cette résurgence-là soit drainée vers les eaux de surface, donc vers un milieu de surface. C'est sûr que, dans le fond, c'est la même goutte d'eau qui va percoler; cette fois-ci, au lieu de passer par le réseau d'eau de surface, elle va passer par le réseau d'eau souterraine. Mais là, dans le sol, selon le principe d'atténuation.

395

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

400

C'est ça.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

405

Puis est-ce qu'il y a...

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Donc, elle va migrer beaucoup...

410

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Moins vite.

415

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

... plus lentement aussi.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

420

Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

425

Alors, ça, c'est le travail qui doit être fait. Puis il y a une berme aussi. La berme doit être rehaussée pour s'assurer que les eaux de ruissellement qui viennent de la masse de déchets qui est couverte -- c'est bien ça, René --

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

430

Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

435

... se retrouvent à l'intérieur de cet autre fossé et, là, sont dirigées vers le bassin de sédimentation.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

440

Et quand vous dites la berme...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

445

Une berme, c'est une petite butte.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

O.K.

450

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est comme ça qu'ils appellent ça.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

455

Une butte avec...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

460

Je ne sais pas si on en voit.

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Un fossé avec un nom...

465

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

470

En fait, c'est un amas de terre qui a certaines caractéristiques, qui font que l'eau ne va pas percoler, passer à travers, avec un certain niveau de perméabilité, qui permet justement d'encercler les eaux qui vont passer dans une certaine superficie pour les recueillir. Donc, ça

permet de ségréguer les eaux. Dans ce cas-ci, c'est les eaux de pluie qui pourraient ruisseler sur le site et pourraient se contaminer en allant sur le site.

Un élément important qu'ils nous ont mentionné...

475

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui.

480

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

... et sur lequel ils ont insisté, c'est le fait que le lieu d'enfouissement actuel, les dernières cellules d'enfouissement vont être recouvertes, il doit y avoir un recouvrement final en fonction du *Règlement sur les déchets solides* avec une revégétalisation. Eux comptent beaucoup là-dessus pour souligner qu'il va y avoir... le problème de lixiviat, de quantité de lixiviat va réduire considérablement parce que la terre qu'ils vont mettre par-dessus le site a un certain niveau d'imperméabilité et va faire en sorte qu'elle va moins atteindre la masse de déchets, pour éventuellement se retrouver dans le bassin de sédimentation.

485

Donc, ils considèrent que la gestion des eaux de lixiviation, une fois les cellules d'enfouissement fermées avec un recouvrement final, que la problématique va diminuer.

490

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Au niveau du recouvrement final, ils vont mettre une couche perméable, imperméable, par-dessus? Un géotextile?

495

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Ça ne sera pas une couche imperméable. Ça va être...

500

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Donc, la terre...

505

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est des matériaux qui favorisent le ruissellement, d'accord, mais il peut y avoir un petit peu d'infiltration, mais pas...

510

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

S'il n'y a pas de racines pour retenir l'eau, donc s'il n'y a pas de végétation sur le sol, l'eau va pénétrer et ruisseler.

515

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Elle va ruisseler par-dessus. Il va y avoir de la percolation. Parce que selon le *Règlement sur les déchets solides*, ils ne sont pas obligés d'avoir une couverture finale imperméable.

520

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Imperméable.

525

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Par contre, la couche de terre, dépendamment de la nature des sols en place, je pense, ce qu'on a vu, en tout cas sur le site visuellement, sans avoir d'analyse, c'est un sol qui est assez, qui semble avoir un pourcentage de silt comme un sable menu, un peu plus élevé. Donc, ça fait en sorte qu'il y a un certain niveau d'imperméabilité très relative.

530

Même encore là, quand on parle, par exemple, d'implantation, si on ajoute une implantation d'arbres là-dessus, les racines permettraient le ruissellement par les...

535

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

Oui.

540

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Donc, c'est souvent du gazon, par exemple, une couverture herbacée, par exemple.

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

545

Ça va être des plantes sauvages, etc., parce que tu ne peux pas mettre d'arbres, rien là. C'est ça que je me posais comme question. Au niveau de la perméabilité, ça ne marchera plus.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

550

Puis au niveau du *Règlement sur les déchets solides*, est-ce qu'il y a quelque chose en rapport avec les biogaz? Étant donné que la couverture avec laquelle ils vont le refermer ne sera pas imperméable, c'est ce que je comprends, elle va être perméable d'une certaine façon, ce n'est pas comme maintenant, ça va être mieux, mais elle va être quand même perméable, est-ce qu'il y a des dangers de création de biogaz? Et, est-ce que le *Règlement sur les déchets solides* gère les biogaz qui pourraient s'évacuer de ça?

555

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

560 Il me semble avoir lu que, compte tenu de la taille du lieu d'enfouissement sanitaire, ce n'est pas une exigence de gérer les biogaz.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

565 O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

570 D'accord? C'est une question de taille, de capacité du LES. Mais ça, c'est une information qu'on va pouvoir vous fournir.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

D'accord.

575 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

580 On va la prendre en note, puis on va vous donner de l'information là-dessus. Mais il n'est pas prévu donc, même dans le projet de LET, de gérer le biogaz, compte tenu de la taille du LET.

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

585 Juste une petite question, parce que je me souviens, lorsqu'on a rencontré la MRC avec monsieur Bourget, j'avais posé la question à monsieur Fontaine concernant la raison pour laquelle ils n'avaient pas cheminé le lixiviat vers le nouveau LET. Il nous avait répondu, à ce temps-là, qu'il avait évalué que c'était trop dispendieux.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

590 Ce n'est pas une information qui nous a été donnée aujourd'hui. Du tout, du tout.

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

595 Moi, c'est une information qui m'a été dite lors de la rencontre avec la MRC. Donc, ce qui m'intrigue, c'est que là on dit c'est à cause de peut-être de problèmes éventuels environnementaux, quand, moi, on m'a dit: «C'est parce que ça coûte trop cher.» Parce qu'il faut amener le lixiviat vers le haut. Puis ça avait été évalué.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

600

C'est-à-dire qu'il peut y avoir différentes solutions. Aujourd'hui, il nous a mentionné une solution qui est envisageable. C'est avec une citerne, de récupérer une certaine quantité d'eau traitée ici, l'eau contenue dans le bassin de sédimentation, puis la ramener. Ça, ça peut être une solution. Et dans l'évaluation qu'ils vont faire, si jamais il n'y a pas atteint des critères du *Projet de règlement sur les matières résiduelles*, ça peut être une solution qu'ils proposent. Je ne sais pas ce qu'ils vont proposer. On ne fera pas d'hypothèse, on va les laisser eux-mêmes nous proposer des choses. Mais il n'a pas retenu l'idée jamais d'une canalisation qui ferait en sorte de ramener...

605

610

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

Non. Il a dit que ça coûtait trop cher. Mais ils l'ont fait. Ils l'avaient étudié, la Ville de Val-d'Or l'avait étudié à l'époque. C'est ce qu'il m'avait dit. Parce qu'à un moment donné, il s'est fait dire de ne plus parler. Mais il l'a dit, ça. C'est pour ça que ça m'intrigue en ce moment, qu'il ait sorti une autre raison. Donc, je me pose des questions.

615

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Je voudrais revenir peut-être sur l'information que monsieur Beudet nous donnait à l'effet que compte tenu qu'on est à la fin, finalement, de l'exploitation de ce lieu d'enfouissement sanitaire, qu'il y aura recouvrement de toutes les cellules, alors ce que nous disait monsieur Fontaine, c'est que, finalement, la quantité de lixiviat qui va se retrouver dans le bassin de sédimentation va diminuer avec le temps. Donc, le problème va diminuer avec le temps. Est-ce qu'il en restera un? Possiblement qu'il restera des lixiviats dans le bassin de sédimentation; ça ne serait pas honnête de dire le contraire. Mais ça peut faire en sorte, par contre, tantôt de respecter les critères.

620

625

Alors, selon lui, c'est évolutif. On est à la fin de l'exploitation de ce lieu d'enfouissement sanitaire là. Donc, il y a une situation qui va évoluer aussi, qui va faire en sorte que les choses vont s'améliorer. Ça, c'est une autre information qu'il a avancée au cours de la rencontre d'aujourd'hui.

630

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Puis ça, c'est suite aux travaux?

635

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui, oui, oui. Bien sûr.

640

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

645 Parce que si le milieu est déjà saturé, on ne peut pas espérer... bien, c'est sûr qu'à long terme, étant donné qu'il va avoir moins d'eau qui va aller à travers les déchets et qu'il va avoir plus de déchets qui vont être enfouis, c'est sûr qu'à très long terme, il devrait avoir une diminution là des eaux de lixiviat.

650 Moi, je me dis, peut-être une plus grande concentration, par exemple? Beaucoup moins en quantité, mais en concentration des contaminants avec lesquels ils sont filtrés. Donc, je ne sais pas si c'est un peu utopique de penser que ça va se régler comme ça, là, parce qu'on va le laisser de même, puis ça va évoluer, puis ça va s'évaporer. Mais, dans le fond, on pourrait faire ça tout le temps. On va tout laisser les affaires s'évaporer, puis dans le temps ça va disparaître. Mais en tout cas, ça, je trouve que c'est une solution... en tout cas, c'est un peu surprenant comme hypothèse de dire que ça va se régler un peu tout seul.

655 Puis le site, présentement, il y a plusieurs cellules. Ils sont à la fin, comme ils nous disent, de l'exploitation. C'est d'ailleurs la raison qu'ils disaient pourquoi ils avaient obtenu un décret du gouvernement, parce qu'ils avaient démontré l'urgence d'agir, puis ils savent, bon, les délais que ça peut entraîner. Et, c'est ça. Combien de cellules présentement sont fermées? Est-ce qu'elles vont toutes se fermer en même temps? Ou bien ces cellules-là, il y en a présentement la moitié qui sont déjà fermées?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

665 Bien, je vous dis ça, ce qu'on a vu cet après-midi, là, ils sont rendus, je veux dire, je pense qu'il reste -- est-ce que c'est le dernier cinquième?

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

670 Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

675 Le dernier cinquième. Ils sont en train de remplir. Toute la masse ici est recouverte. Déjà, elle a un recouvrement. Là où ils sont en train de travailler, ce n'est pas nécessairement tout recouvert.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

680 O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

685 Il y a du recouvrement journalier, mais il y a des sections qu'on a pu observer que ce n'était pas couvert du tout. D'accord?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

690 Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

695 Mais ils sont supposés faire du recouvrement journalier. Alors, c'est ce que leur C.A. leur demande. Mais on voit ici qu'il y a même du gazon qui a poussé.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Sur les cellules.

700 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

705 Sur toutes les cellules de l'ouest en allant vers l'est, parce qu'ils exploitent de l'ouest en allant vers l'est. Puis si on regarde la figure 3.1 du document Étude d'impacts, le résumé, c'est le PR3.1, on se rend à peu près à l'heure actuelle jusqu'au cercle qui apparaît. Il y a un cercle blanc qui apparaît. Donc, ils sont rendus là. Puis tout ça, c'est recouvert déjà. C'est vraiment le dernier à peu près cinquième qui est en opération.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

710 Peut-être un petit point d'explication aussi. C'est que ce qu'ils nous ont dit, c'est que ça va prendre à peu près un mois pour recouvrir le dernier, disons, cinquième si on veut, ce qu'on estime, le dernier cinquième de front de déchets qu'il reste à combler. Environ un mois après la fin de l'exploitation de ces dernières cellules-là, ils seraient en mesure de mettre le recouvrement final.

715

Ce qui a été mentionné également, c'est qu'à certains endroits, le recouvrement final a pu s'affaïsser ou il a pu y avoir de l'érosion.

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

720

Avec le gel et le dégel.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

725

Et, ça, donc, c'est un peu normal. Donc, ils vont...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Corriger la situation.

730

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Ils doivent corriger la situation.

735

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Donc, il y a eu de l'affaissement.

740

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

À certains endroits, là.

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

745

O.K.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

750

Nous, on est allés voir le site. Ce n'est pas nécessairement très visible. Mais à certains endroits où il y a eu affaissement, ils vont le faire pour pas, j'imagine, qu'il y ait d'accumulation d'eau non plus.

755

L'autre chose que je voulais rajouter, c'est que dans les bassins de sédimentation, dans les travaux qui sont prévus, il y a des aérateurs qui sont prévus. Parce qu'actuellement, il n'y a pas vraiment de traitement dans les bassins de sédimentation. Tout ce que ça fait, dans le fond, c'est un traitement un peu passif. C'est le temps de résidence des eaux contaminées, qui fait en sorte qu'il y a une certaine décontamination potentielle, qui n'est pas suffisante. C'est pour ça qu'il y a des travaux, d'ailleurs. Mais ils vont mettre trois aérateurs dans les bassins.

760

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça.

765

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Donc, ça, c'est susceptible, avec le type de contaminants qu'ils ont actuellement, les dépassements de normes, c'est susceptible d'améliorer la situation, du moins c'est ce qu'ils espèrent.

770 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Alors, monsieur Raymond Bilodeau se joint à nous. Bonsoir, monsieur Bilodeau!

775 **M. RAYMOND BILODEAU :**

Bonsoir! Excusez mon retard.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

780 Je vous en prie. Alors, c'est ça. Donc, les trois aérateurs font également partie des travaux qui sont exigés par le C.A. qui a été délivré. D'accord? Alors, ça, c'était important aussi. Effectivement, j'ai omis de le dire.

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

785

Ici, c'était marqué: «Indique qu'elle devra acquérir du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.» Donc, ils n'ont pas encore le fonds de terre.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

790

Non. Alors, ça, je suis intervenue également auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour savoir où ils en étaient rendus. D'abord, je leur ai dit que vous aviez entendu dire que ce serait un bail emphytéotique. Alors, ils ont dit: «Il n'a jamais été question de ça. Notre intention, c'est d'acheter le terrain.»

795

Comme l'a fait, d'ailleurs, la Ville de Val-d'Or lorsqu'elle a implanté son lieu d'enfouissement sanitaire à cet endroit-là, elle est devenue propriétaire du terrain avec le ministère des Ressources naturelles, puis elle a dit qu'elle n'avait pas eu de difficulté, parce que le ministère reconnaît de modifier les usages pour des projets d'utilités publiques.

800

Donc, ils ont quand même déjà manifesté auprès des Ressources naturelles leur intention. Le ministère des Ressources naturelles, sans nécessairement avoir donné une autorisation ou avoir vendu ou avoir fait quoi que ce soit, ils sont déjà au courant. Maintenant, nous, on va quand même prendre de l'information auprès du ministère des Ressources naturelles pour en savoir davantage là-dessus. Mais eux également, ils ne font pas de démarche tant que le projet n'est pas autorisé. Ça leur donne rien d'acheter un fonds de terre si la décision, au bout du compte, c'est de refuser le projet.

805

810 Alors, ils attendent une autorisation de principe, qui fait en sorte qu'ils peuvent aller de l'avant avec le projet, avant de faire une démarche officielle auprès du ministère des Ressources naturelles. Mais en se disant qu'il y a quand même... il n'y a pas eu de manifestation de fermeture de la part du ministère des Ressources naturelles là-dessus. Mais tout est à faire. C'est ce que nous a confirmé monsieur Riopel.

815 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Je comprends, sauf que dans l'histoire des sites d'enfouissement en Abitibi-Témiscamingue, malgré des audiences du BAPE, à chaque fois les sites d'enfouissement ont toujours été acceptés, sans tenir compte nécessairement des recommandations que le BAPE a pu faire au ministère de l'Environnement de chaque cas qui étaient différents à chaque fois.

820 Puis les démarches auprès du ministère des Ressources naturelles, d'après moi, elles ne sont pas si longues et si onéreuses que ça pour faire confirmer que, oui, le terrain pourrait être vendu. En tout cas, ils pourraient assurer les arrières, parce que le délai étant très serré, selon  
825 ce que la MRC nous dit. On dit juin 2005, donc, on sait qu'il peut y avoir des délais aussi à obtenir toutes les autorisations du ministère de l'Environnement.

Je ne sais pas s'il faut qu'ils soient officiellement propriétaires pour qu'il délivre un C.A. pour pouvoir débiter?

830

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui.

835 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Ça fait que s'il y a un délai sur l'émission ou la vente par le secteur terre au ministère des Ressources naturelles là-dessus, bien, ça peut peut-être occasionner d'obtenir le C.A. un délai et, par le fait même, de faire un délai supplémentaire.

840

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Mais dans leur esprit, madame Châteauvert, ce qu'ils nous ont dit, c'est que: «On n'a pas le choix que d'être propriétaires. La réglementation environnementale va nous obliger à être  
845 propriétaires. Donc, c'est de notre intention de faire les démarches. On a déjà quelques approches, mais on n'a pas de démarche officielle d'acquisition tant qu'on n'a pas d'autorisation de principe qu'on peut aller de l'avant avec notre projet de LET.»

En d'autres termes, ils ne veulent pas acheter un terrain qui leur sera inutile si jamais le projet n'allait pas de l'avant.

850

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Je comprends très bien.

855

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Est-ce qu'ils ne peuvent pas demander une promesse de vente?

860 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

De vente?

865 **Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Oui?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

870 Mais ils n'auront pas à...

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

T'es pas obligé d'acheter.

875

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

880 En fait, moi, ce que je comprends, c'est qu'ils ne pourront pas s'implanter là s'ils ne sont pas propriétaires. Le C.A. ne sera pas délivré. Donc, ils ont l'obligation d'aller chercher cet acte de propriété. S'ils ne le font pas, le ministère de l'Environnement ne délivrera pas le C.A. pour leur permettre de réaliser les travaux. D'accord?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

885 Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

890 Ils n'ont pas commencé, non plus, aucuns travaux. Ils nous ont signalé que l'arpentage n'est pas fait. Il y a plein de choses. Donc, un peu là leur inquiétude de voir les choses retarder, parce qu'il y a des choses à faire. Mais ils ne démarrent pas tant qu'ils n'ont pas une autorisation de principe d'aller de l'avant.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

895

O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

900 D'accord?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

905 Tantôt, il m'est venu une question... Le recouvrement des tranchées va se faire avec quel type de sol? Puis d'où il va provenir?

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

910 Il va falloir, je pense, consulter la demande de certificat d'autorisation, parce qu'il n'a pas été question de ça dans nos rencontres.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

915 O.K. Mais dans le C.A. qu'ils vont fournir, ça devrait être inscrit?

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Ça devrait être inscrit.

920 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Ça devrait être inscrit. Puis la proposition doit être dans le document de chez Dessau-Soprin qui va accompagner également le C.A. Vous allez avoir toute l'information.

925 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

930 Mais c'est dans le C.A. qu'on précise les éléments qui doivent être considérés.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

935 Puis est-ce que le *Règlement sur les déchets solides* permet un recouvrement avec des sols... je vais dire contaminés, sans que ce soit contaminé d'une façon outrancière, mais des sols qui pourraient provenir de toutes sortes d'endroits?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

940 Ça, moi, je n'ai pas la réponse. Toi, René?

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

945            Peut-être une ébauche de réponse. Je sais que le projet de règlement permet un certain type, une certaine gamme de sols, avec une perméabilité particulière. Par exemple, ça, c'est pour un recouvrement final, une imperméabilité totale, la plupart du temps avec une membrane, au projet de règlement.

950            Pour le recouvrement journalier d'un LET, il y a différents types de sols qui peuvent être utilisés. Donc, des sols qui peuvent présenter un certain niveau de contamination.

              Pour ce qui est du *Règlement sur les déchets solides*, je ne suis pas en mesure de le dire, sauf que je sais que pour le recouvrement final, je ne pense pas qu'il y ait d'exigence de perméabilité de sols, de qualité de sols ou de la perméabilité. Au niveau de la contamination, je  
955            présume qu'on ne peut pas recouvrir avec des sols contaminés à un certain niveau, mais il faudrait voir dans le règlement qu'est-ce qui...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

960            Mais ça, c'est encore une information qu'on va vous fournir.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

965            Puis est-ce que c'est possible que le *Règlement sur les déchets solides* permette de recouvrir avec ce qu'ils appellent le fluff? Ce n'est pas peut-être quelque chose qui peut être nécessairement présent dans notre région, je ne pense pas qu'il y ait de déchiqueteur d'automobiles ici. Mais quand on connaît, des fois, les réseaux, ça peut être peut-être intéressant quand on n'a pas de sols. C'est peut-être pas leur cas, mais est-ce que le *Règlement*  
970            *sur les déchets solides* permet de recouvrir avec un fluff.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

              Dans le fond, en allant chercher la réponse sur qu'est-ce que le *Règlement sur les*  
975            *déchets solides* permet comme type de sols pour le recouvrement, à ce moment-là on va savoir.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

980            O.K. Ça fait que, là, on parle de recouvrement qui va être fait. Bon, les travaux qu'on a dits tantôt, le fameux fossé qui devrait être recouvert pour réduire la résurgence parce qu'il va percoler dans le sol au lieu d'aller dans le milieu sans traitement.

              Pour atteindre les normes de rejet du rojet de règlement, moi, ce que m'a dit, parce que j'avais discuté avec monsieur Chatagnier aussi du ministère de l'Environnement, et ce qu'il me

985 disait, c'est que les normes de rejet, elles ont été établies en fonction de la qualité des eaux déjà existante de la rivière Bourlamaque.

Donc, je ne sais pas si ces études-là ont été faites en fonction de l'endroit où est-ce que va sortir l'eau à la rivière Bourlamaque après le traitement, et si les normes peuvent être les mêmes ou devraient être différentes pour, si jamais il y a un traitement ou quelque chose qui s'en va vers...

990  
995 Quand on dit qu'on aimerait que le LES respecte le projet de règlement, est-ce que ces normes-là devront être faites pour se rejeter? Pour savoir la qualité de la rivière à l'endroit où est-ce que le LES rejette, versus l'autre endroit que le LET. Étant donné qu'ils sont situés à une distance importante entre les deux – on dit, je pense, c'est dix kilomètres – est-ce que vous pensez que... en tout cas, il y aurait peut-être lieu de refaire les études de la qualité des eaux où est-ce que ça se déverse. Parce qu'ils disent que ce n'est pas cumulatif, puis qu'il y aura un effet de dilution, qui ne marche pas dans tous les coups. Dans tous les cas, en tout cas.

1000  
1005 Moi, on m'a déjà dit, dans le cadre d'une installation, mettons, d'épuration des eaux usées d'une maison, d'une résidence isolée, que le système de dilution, ce n'était pas bon, que ça ne marchait pas. Qu'il ne fallait pas compter là-dessus pour faire le traitement des eaux usées. Ça fait que c'est ça que je me demande, s'il y aurait lieu de refaire un test de qualité des eaux où est-ce que le LES se rejette pour déterminer quelles sont les normes à respecter ensuite par rapport au projet de règlement.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1010 Il y a peut-être une chose là que j'aimerais qu'on précise. Prenons le LET, d'accord, qui est proposé, parce qu'on a le dessin, puis c'est facile de l'expliquer.

1015 Le *Projet de règlement sur les matières résiduelles* impose des critères de rejet à respecter, mais à la sortie du traitement.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui.

1020 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1025 Donc, tout de suite à la sortie du bassin. Cette eau-là qui va s'échapper, qui respecte les critères, elle, bon, se jette dans la rivière Bourlamaque qui, elle, a un facteur de dilution donné, compte tenu des débits de la rivière et tout. Et, là, il y a des objectifs environnementaux de rejet qui sont établis, compte tenu du débit de cette rivière-là ou de la qualité de dilution qui peut être faite.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1030 Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1035 Alors, les critères, là, encore là si on prend l'étang de sédimentation, si on prend aux rejets du bassin de sédimentation, là, encore là, on prend les mesures qui doivent rencontrer les critères du *Règlement sur les déchets solides*. D'accord? Puis là, bien, après ça, dans le rejet dans le ruisseau, c'est un facteur de dilution différent. Il y a probablement des objectifs environnementaux de rejet qui sont différents là aussi. Puis c'est deux réseaux hydrographiques différents.

1040

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Au niveau souterrain.

1045

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Donc, on ne peut pas avoir les mêmes exigences. Ils n'auront pas les mêmes exigences. C'est propre à chaque milieu, à chaque rivière.

1050

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

C'est ça.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1055

C'est ça, René?

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

1060

C'est que les objectifs environnementaux de rejet, dans le fond, c'est un moyen supplémentaire au-delà des normes d'un règlement qui ne tient pas compte du milieu récepteur d'un effluent, par exemple. Donc, les objectifs environnementaux de rejets, ça permet de voir quelle est la capacité de support du milieu à accepter un autre type de rejet.

1065

Donc, c'est vraiment deux choses. Et le ministère, il y a des points de contrôle aux deux endroits, et c'est toujours les critères les plus sévères qui sont dictés à l'exploitant.

1070

Dans le cas du LES actuel, bon, c'est une chose d'avoir la possibilité de respecter les critères dans le projet de règlement à la sortie de l'effluent, du bassin de sédimentation. C'en est une autre au niveau des objectifs de rejet, parce que là, le rejet se ferait dans un ruisseau, donc

un très petit cours d'eau. C'est totalement deux choses. C'est vrai de dire qu'il faudrait refaire les calculs d'objectifs environnementaux de rejet parce que c'est des milieux totalement différents.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1075

Quand on veut évaluer des performances, mettons, pour des mesures correctives dans le but de respecter le projet de règlement, ils doivent savoir, en partant, quelles sont les règles qu'ils doivent respecter? Pour être capables de bien évaluer les performances d'un système ou d'un autre par rapport aux mesures correctives?

1080

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Au niveau des discussions qu'on a eues ce matin, je pense que l'objectif, c'était d'évaluer les performances du système en regard du projet de règlement, donc des critères prévus dans le projet de règlement et non pas en regard d'objectifs environnementaux de rejet...

1085

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça.

1090

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

... qu'ils n'ont pas actuellement et qui nécessiteraient...

1095

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui. Si on revient à ce qu'on a demandé ce matin, c'est en rapport avec les objectifs de rejet, les critères de rejet.

1100

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Du projet de règlement.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1105

Du projet de règlement.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1110

Je vois la différence entre les critères du projet du règlement et les objectifs environnementaux.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1115 Oui.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1120 Ils sont différents. C'est ce que monsieur Chatagnier m'avait expliqué également. C'est pour ça qu'il me disait justement que pour le LET, il avait fait une étude de la qualité des eaux de la rivière Bourlamaque pour déterminer les objectifs environnementaux.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1125 C'est ça.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1130 À force de parler, on se souvient. Parce qu'on parle avec bien du monde, puis c'est des affaires assez techniques. Des fois, au téléphone, ce n'est pas toujours évident. O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1135 Et est-ce qu'il semblait rassuré sur le respect des critères par rapport au LET, j'entends?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui.

1140 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1145 Il semblait très rassuré.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1150 Très rassuré. Pas d'inquiétude pour la rivière.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1155 Moi, je vais vous dire qu'en rapport avec le projet de l'agrandissement, les règles sont quand même assez claires, même si le projet de règlement évolue. Mais en plus, ils ont déterminé des objectifs environnementaux. Quand on l'a regardé, puis qu'on en avait discuté,

1160 c'était quand même un projet qui était très intéressant par rapport à ce qui existe ailleurs. Bon, ils ont tous le géotextile, etc. Ils n'ont pas le choix, parce que maintenant c'est l'imperméabilité, puis dans ce type de sol-là, ils ne l'ont pas l'imperméabilité. Donc, ils sont obligés de la mettre. Donc, c'était quand même assez rassurant.

1165 Moi, quand j'ai parlé à monsieur Chatagnier, bon, les objectifs environnementaux sont plus exigeants que les règles ou les critères qui sont établis dans le projet de règlement en fonction de la rivière Bourlamaque. Ça fait que ça aussi, c'est quand même intéressant. Ça fait que le projet qu'ils déposent en LET respecte en principe tous ces effets-là.

1170 Ce qu'on se posait aussi par rapport à ça, c'est que ils prennent, effectivement, les tests d'eau à la sortie des bassins...

1170 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça.

1175 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

... après que cette eau-là ait passé dans un système de traitement. Si je ne m'abuse, il y a un système quand même de traitement. Après ça, c'est déposé dans un bassin de sédimentation?

1180 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Il y a un polissage aussi à la fin.

1185 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui, O.K. Puis après ça, ça se déverse dans un tuyau qui... ça, c'était une autre particularité. Ce tuyau-là justement – je pense que c'est un tuyau, si je ne m'abuse – et ce qui est dit dans le chose, c'est qu'il va être submergé...

1190 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Immergé, submergé.

1195 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1200 ... en tout temps. Il va sortir sous l'eau. Ça fait que là, on se disait combien de fois on fait le test d'eau à la sortie du bassin, par mois ou par semaine – je ne sais pas c'est quoi les quantités – et entre les deux intervalles, s'il y a quelque chose qui se passe par rapport au système de traitement, ou qu'il y a un bris, ou quelque chose, est-ce que quand le tuyau va être submergé, le temps qu'on se rende en dessous de la rivière, ça ne paraîtra pas pantoute, là,

étant donné qu'il y a de la broue blanche, c'est tout partout pareil, ça ne fera pas une grosse différence pour tout de suite, en tout cas.

1205 Mais ça, on s'est comme un petit peu... le tuyau va être sous l'eau. Ça fait que s'il se passe quelque chose à la sortie, à la sortie du bassin de sédimentation, rendu à l'autre bout, on ne verra plus rien.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1210 Mais le test, il est pris à la sortie des bassins.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

1215 À la sortie.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Il n'est pas pris à la sortie du tuyau.

1220 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui, je le sais. Mais c'est quoi les intervalles des tests? Est-ce qu'on sait?

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

1225 Il faudrait que je vérifie dans le projet de règlement.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1230 Dans le projet de règlement.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

1235 Parce qu'il y a différentes séries. Il y a une liste, ce que j'en comprends, il y a une liste écourtée où il y a un suivi aux semaines.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1240 O.K.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Il y a une liste beaucoup plus longue où il y a un suivi moins fréquent. Mais quand même plus fréquent que ce que le *Règlement sur les déchets solides* impose.

1245

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui.

1250

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Mais je pense que qu'est-ce que Jacinthe voulait dire, c'est qu'au niveau du tuyau, s'il y a un bris en dessous de la terre...

1255

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

D'accord.

1260

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

... O.K., puis il y a d'autre eau de ruissellement qui pourrait venir, est-ce que ça pourrait arriver qu'il y ait une contamination, à ce moment-là, dans le tuyau même qui, après ça, irait se déverser dans la rivière Bourlamaque?

1265

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Bien, c'est des ouvrages civils. C'est comme dans n'importe quel type d'ouvrage civil, je pense. La probabilité nulle n'existe pas. Mais...

1270

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

C'était beaucoup en fonction de dire qu'étant donné que le tuyau va être submergé, même si je sais que les tests se font à la sortie du bassin de sédimentation, étant donné que les tests... bon, s'ils se font régulièrement, une fois par semaine, c'est quand même assez fréquent. S'il y avait un bris, il y aurait peut-être juste une semaine qui séparerait entre le moment où est-ce qu'il pourrait y avoir eu le bris et le moment où est-ce qu'une personne retournerait prendre l'autre test d'eau, qui pourrait s'écouler où est-ce qu'il y aurait eu des bris, soit dans le système de traitement ou des choses comme ça.

1275

1280

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Mais le test, il se fait à la sortie. Alors, s'il y a un bris plus en aval...

1285

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Non, non. Moi, je parle un bris dans le système en avant. Puis quand on fait le test d'eau...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1290

Mais votre rivière, entre le bassin de traitement et la rivière, c'est là que se produirait le bris?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1295

Non.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1300

Avant?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1305

C'est ça. Si le bris arrive avant, puis qu'il y a une semaine qui sépare les tests, O.K., de qualité...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1310

D'accord.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1315

... à la sortie du bassin de sédimentation, puis que le tuyau est submergé, même si on allait voir à la sortie du tuyau, on ne le verrait pas parce qu'il va être submergé sous l'eau.

1320

C'est ça aussi qu'on se posait comme question, de dire: est-ce que les tests d'eau vont être suffisamment rapprochés pour éviter une espèce de contamination qui pourrait arriver à cause de... c'est pas la faute de personne, mais il y a un bris qui arrive là. Il y a un déversement ou il y a quelque chose qui arrive par rapport au bassin de sédimentation. Je ne sais pas, moi, la digue, parce qu'un bassin, bon, il va être creusé dans le sol, puis étant donné qu'on n'est pas sur un sol imperméable, le bassin de sédimentation, il se retrouve, lui...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1325

Mais lui aussi, il va être imperméabilisé.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1330

Il va être imperméabilisé?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui.

1335 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Également?

1340 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1345 O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

D'accord?

1350

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

C'est déjà mieux. C'est déjà bien. Mais c'est ça, à ce moment-là, oui, c'est moins probable à ce moment-là qu'il y ait un...

1355

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça. C'est que ces bassins-là sont imperméabilisés...

1360 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

... un affaissement.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1365

... comme, d'ailleurs, le bassin du LES actuel est imperméabilisé.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1370

J'espère.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Ils nous l'ont confirmé ce matin.

1375

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

1380

Une chose aussi, c'est le fait que ça soit submergé, que l'effluent, le tuyau d'effluent aille dans la rivière, directement dans la rivière, c'est commun pour tous les effluents, que ce soit une usine de pâtes et papier, une usine d'épuration des eaux, ou quelque chose comme ça, parce que les objectifs environnementaux de rejet d'ailleurs sont calculés en fonction de...

1385

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

De la dilution.

1390

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

... à quel endroit l'effluent va sortir. Donc, souvent ils vont être obligés, par exemple, d'aller à une certaine distance de la rive justement pour que la zone de mélange soit suffisante. Parce que si c'est trop près de la rive, il peut arriver en période d'étiage, par exemple, où ce soit seulement l'effluent qui ruisselle aux abords du cours d'eau. Donc, pour éviter ça, le ministère de l'Environnement va obliger de poser la conduite à un certain endroit dans la zone de rejet.

1395

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

Donc, plus loin vers le lit où passe le courant.

1400

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Où il y a toujours de l'eau.

1405

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

Où il y a toujours du courant.

1410

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Pour s'assurer que...

1415

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

Qu'il n'y ait pas de dépôt de sédimentation sur les côtés, puis qu'après ça il y ait une pluie diluvienne, puis que tout se brasse.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Oui.

1420 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Je pense que ça fait pas mal le tour.

1425 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Peut-être qu'on pourrait faire tout de suite un résumé de ce qui est en suspens, puis pour lequel on va demander de l'information supplémentaire.

1430 **M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

D'accord. Je vais vous le mentionner, vous me rappellerez à l'ordre s'il le faut. Trois questions que j'ai notées, d'autres qui feront l'objet de questions aussi, mais principalement: quelles sont les exigences pour le biogaz en vertu du *Règlement sur les déchets solides*. Quel est l'effet de la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire actuel avec le recouvrement sur la production et la migration des biogaz?

Ensuite, bon, on s'est engagés à prendre les informations auprès du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs pour la propriété du fonds de terre.

1440 Un autre élément: est-ce que le *Règlement sur les déchets solides* permet le recouvrement avec des sols contaminés? Ou en tout cas, quel type de sol est permis comme recouvrement final.

Puis la fréquence des suivis sur la qualité des eaux aussi.

1445 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Qui est prévue au projet de règlement.

1450 **M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Oui.

1455 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1460 Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1465 D'accord.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Est-ce que ça fait le tour?

1470 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Pas mal, oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1475 Monsieur?

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1480 Est-ce que la question au sujet du LES a été répondue, notre proposition?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1485 Bien, en fait...

**M. RAYMOND BILODEAU :**

Je vois que ça a été rejeté du revers de la main. Mais quelle garantie est-ce qu'on aurait?

1490 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1495 C'est-à-dire que ce qu'on a demandé, on a eu une bonne discussion cet avant-midi, mais ce qu'on a demandé à la fin de la rencontre, ce que j'ai demandé à la Ville de Val-d'Or, c'est de faire une évaluation des écarts qu'il y aurait entre le respect des critères au projet de règlement et... Je recommence.

En fait, ils prévoient des travaux, d'accord?

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1500

Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1505

Alors, ce que je leur ai demandé, c'est j'aimerais savoir, à la suite de la réalisation de ces travaux-là, en quoi les critères prévus au projet de règlement seront respectés. Bon, s'ils ne le sont pas, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour qu'ils le soient? Quelles mesures il faudrait apporter, supplémentaires, qu'il faudrait apporter pour qu'ils le soient?

1510

Donc, ils doivent nous faire une évaluation de cela. Madame Sweeney s'est engagée à demander à Dessau-Soprin de lui faire une évaluation, qu'ils vont nous remettre. Et puis là, on va revenir auprès de vous quand on aura cette évaluation-là.

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1515

Et est-ce qu'ils ont donné une garantie quelconque comme quoi ils ne reviendront pas à la charge, de dire: «Bon, bien, maintenant...», parce que, nous, ce qui nous inquiétait, c'était le poids politique et dire: «Bon, bien, maintenant, on a décidé que, étant donné que la Ville de Val-d'Or...», en tout cas, ils peuvent inventer toutes sortes de raisons, «... maintenant, c'est la MRC qui va s'en occuper.» Et on sait qu'avec le poids politique de la Ville de Val-d'Or, ils pourraient arriver pour forcer la décision.

1520

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1525

Ce que j'ai compris, j'ai saisi ce matin, c'est que chaque exploitant, qu'il soit actuel ou futur exploitant, souhaite être responsable de son lieu d'enfouissement.

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1530

Au-delà du souhait, est-ce qu'ils sont prêts à signer un engagement ou à s'engager officiellement comme quoi ils ne reviendront pas, puis obliger ou forcer la MRC d'une façon quelconque à faire les travaux?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1535

Ils n'ont pas fait ça, ce matin. On est au début de nos travaux.

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1540

Parce que je viens d'avoir une discussion assez virulente avec notre préfet. C'est pour ça la cause de mon retard. Et ce côté-là m'inquiète beaucoup. Beaucoup. Vous ne le connaissez pas. Alors, même si je vous donne des qualificatifs, ça ne sonnera pas de cloche.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1545

L'inquiétude de Raymond, c'est que même si la Ville de Val-d'Or dit qu'elle veut se responsabiliser, étant donné qu'ils ont la majorité à la MRC, ce qui inquiète les autres municipalités qui sont autour, qui ne sont pas justement responsables non plus des déchets de la Ville de Val-d'Or, naturellement, c'est de se faire imposer quand même des frais en rapport avec les traitements supplémentaires pour le LES actuel. Parce que la Ville de Val-d'Or a la majorité à la MRC. Donc, c'est ça beaucoup qui inquiète les maires des autres municipalités.

1550

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1555

Ça, j'ai très bien compris ça de notre discussion d'hier. Je l'ai partagé aussi ce matin avec les gens qu'on a rencontrés. Mais à l'heure actuelle, avant de parler de sous, il faut parler de solution. Et il faut voir quelle pourrait être la solution qui serait acceptable pour tous dans le dossier actuel. D'accord?

1560

**M. RAYMOND BILODEAU :**

Mais...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1565

Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que le projet, c'est un projet de lieu d'enfouissement technique. C'est un tout autre projet. Là, on parle beaucoup du LES actuel qui fait l'objet d'un C.A. particulier, qui doit respecter une réglementation donnée, et la Ville de Val-d'Or, bien sûr, doit se soumettre et doit respecter cette réglementation-là. Et c'est pourquoi elle fait les travaux qu'on lui demande de faire, pour corriger les dépassements qui sont observés à l'heure actuelle, les dépassements de certains critères prévus au *Règlement sur les déchets solides*.

1570

Donc, ils nous ont clairement exprimé qu'ils s'engageaient à le faire. Non seulement ils s'engageaient, mais ils ont un C.A. pour le faire, et ils veulent commencer les travaux en mai prochain et que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible. Donc, ça, là, c'est clair pour eux. Puis les travaux, bien, vous pourrez en prendre connaissance dans les documents qui vont être déposés. Écoutez, la proposition est là, puis le C.A. précise les exigences du ministère de l'Environnement. Donc, vous pourrez en prendre connaissance.

1575

Alors, là, on en est là. On n'en est pas au partage des coûts. Mais je peux vous dire que et la MRC et la Ville de Val-d'Or, ce matin, disaient: «Écoutez, nous, on a notre responsabilité. On n'assumera pas la responsabilité de la Ville lorsque c'est du niveau de la Ville. Puis on n'acceptera pas...» C'est ce que j'ai entendu, ce matin.

1580

1585 **M. RAYMOND BILODEAU :**

Je suis d'accord là-dessus.

1590 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Maintenant, comment les choses vont se passer?

1595 **M. RAYMOND BILODEAU :**

Oui.

1600 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Ça, je ne le sais pas après.

1605 **M. RAYMOND BILODEAU :**

Mais dans l'éventualité où ça tourne mal, est-ce que le ministère a un certain pouvoir pour dire: «Bon, bien, vous vous êtes engagés à faire telle chose. Bien, faites-le. Ne laissez pas l'odieux à la MRC. C'est la responsabilité de la Ville de Val-d'Or. Alors que la Ville de Val-d'Or assume ses responsabilités.»

1610 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Mais dans le cas du LES actuel, c'est la Ville de Val-d'Or qui est l'exploitant.

1615 **M. RAYMOND BILODEAU :**

D'accord.

1620 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Le C.A. est émis à son nom et c'est elle qui a la responsabilité de réaliser ces travaux-là puis, j'imagine, d'en assumer les frais. C'est ça qui est prévu. Ce n'est pas la MRC qui est propriétaire du LES. Et c'est ça, là. Monsieur Bourget, ce matin, a insisté pour dire que chacun a sa responsabilité. D'accord?

1625 Lui est promoteur d'un projet de lieu d'enfouissement technique qui est vraiment distinct du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or. D'ailleurs, ils étaient surpris du fait qu'on puisse penser que c'est un agrandissement de l'autre, qu'il y ait une confusion. Mais j'ai dit: «Écoutez, tout le monde peut penser ça.» Puis il y a plein d'éléments dans l'avis de projet, de toute façon, ou dans certains tableaux qui...

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

1630

C'est marqué «projet d'agrandissement».

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1635

... peuvent laisser croire, puis le titre même, c'est: Projet d'agrandissement. Alors, j'ai dit: «Il faut comprendre – vous le lirez dans les verbatims – il faut comprendre que ça peut laisser une confusion.» Je lui ai même suggéré de, si le projet va de l'avant, de ne pas l'appeler le LET de Val-d'Or, de l'appeler autrement. Pour éviter qu'il y ait confusion.

1640

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1645

Il ne faut pas oublier que la Ville de Val-d'Or fait partie de la MRC. Si c'était la Ville, je ne sais pas, d'Amos, ou une autre ville, mais cette ville-là fait partie de la MRC. Donc, jusqu'à un certain point, elle est partie prenante du nouveau LET aussi. Et c'est cette crainte-là, moi, d'imposition.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1650

C'est-à-dire, votre crainte est à l'effet que la Ville de Val-d'Or ou que les autres municipalités de la MRC assument leur responsabilité au regard du LET?

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1655

Que la Ville de Val-d'Or, à un moment donné, parce que là on parle toujours du LES...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

LES, d'accord.

1660

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1665

... que ça dépasse ses moyens. Qu'elle dise: «Bon, bien, maintenant, on passe un avis de motion. On passe un règlement et ce sera à la charge de la MRC.» Comme ils disent toujours: «On paie la plus grosse part. Donc, on veut se faire servir en équivalent.»

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Écoutez...

1670

**M. RAYMOND BILODEAU :**

Je veux savoir, moi, s'il y a un moyen de se faire donner une garantie.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1675

Par le ministère de l'Environnement?

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1680

Ou par la Ville même. Qu'elle s'engage. Puis on va respecter ça. Si elle s'engage à ne jamais revenir sur sa parole, O.K. Mais j'aimerais avoir un écrit.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

1685

Ou bien la MRC...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1690

Oui.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

... s'engager à ne pas acquérir, par exemple.

1695

**M. RAYMOND BILODEAU :**

À ne pas accepter.

**Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

1700

Parce qu'ils nous disent clairement qu'ils ne veulent pas payer. Donc, ils ne peuvent pas... ça serait contre-indiqué de revenir en arrière et dire: «Oui, bon, bien, passe-nous-la, ta facture. On va te la payer.» C'est ça la crainte de Raymond.

1705

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Mais je voudrais juste faire remarquer aussi que les personnes présentes qui représentaient les gens de la Ville et de la MRC ne sont pas des personnes qui sont décisionnelles. Ce n'est pas des élus. Ceux qui décident à la MRC, c'est les élus politiques.

1710

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui, mais ils sont quand même désignés par leur...

1715 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui, c'est vrai.

1720 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

... organisation respective pour venir discuter d'un dossier avec nous.

1725 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

En tout cas.

1730 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1735 Et c'est sûr qu'ils vont devoir... ça, c'est un point que j'ai demandé ce matin, à savoir de quelle manière seraient interpellés les conseils de chacune des entités. Donc, là, parce qu'il y a le temps aussi. Si on en arrive à une entente et que cette entente-là doit être entérinée, mais qu'on a besoin de l'autorisation des conseils de chacune, ou de la municipalité ou de la MRC, bien, il faut prévoir des mécanismes où ça se fasse rapidement. Alors, dans le cas de la Ville, c'est aux deux semaines, les conseils, mais dans le cas de la MRC, c'est aux mois. Alors, dans un mois, c'est le 17 juin, puis c'est un mois avant la remise du rapport au ministre.

1740 Monsieur Bourget s'est engagé à trouver une façon de faire pour accélérer les choses, s'il y a nécessité, à ce que le conseil de la MRC soit obligé d'entériner l'entente. Il pensait à un mécanisme. Il ne l'avait pas arrêté, mais il pensait à un mécanisme pour faciliter les choses.

1745 **Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Vous allez m'excuser, je dois quitter.

1750 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

C'est beau.

1755 **Mme LINDA-ANN GEREHTY :**

Mon fils est chez des amis et je dois aller le chercher à 8 h 30. Alors, je m'excuse.

1755 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Bonsoir, madame. Merci.

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Bonsoir.

1760

**Mme LINDA-ANN GEREGHTY :**

Bonne soirée!

1765

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Alors, pour le moment, monsieur Bilodeau, on en est à tenter de trouver une solution. Mais ce que nous a clairement dit la représentante de la Ville et ce que nous a clairement dit le représentant de la MRC, c'est à l'effet qu'ils assumaient leur responsabilité respective, et il n'était pas de l'intention, en tout cas de la MRC, d'assumer les frais de correctifs à apporter ou de mesures à apporter au LES actuel. Dans son esprit, c'était de la responsabilité de l'exploitant actuel ou du propriétaire actuel. Qui a d'ailleurs, qui doit avoir un fonds de fermeture d'accumulé, qui doit prévoir assumer les responsabilités de son site pendant plusieurs années, même après la fermeture.

1770

1775

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Juste pour vous dire pourquoi qu'on est craintifs également, c'est que par expérience qu'on a déjà vécue avec des gens de la MRC de La Vallée-de-l'Or, qui étaient représentés, à qui on avait déjà parlé sur certains dossiers à presque aux mêmes personnes, et que quand on est arrivés à la table des maires de la MRC, on n'a pas du tout entendu le même discours.

1780

Donc, c'est pour ça qu'on est d'autant plus craintifs que... je comprends, parce que monsieur Louis Bourget, quand on les a rencontrés la MRC, monsieur Louis Bourget, c'est exactement les mêmes personnes, les gens de la Ville, puis madame Sweeney n'était pas présente, mais c'était Louis, Christian et René Fontaine qui étaient là. Et monsieur Bourget nous a exactement dit ce que vous nous dites là. Ça a été très clair, très ferme. Pas de problème. Je le crois. Je le crois sur parole.

1785

Sauf que ça arrive par expérience, comme on a connue, que ça a l'air que les décideurs politiques peuvent décider d'autre chose que qu'est-ce que les dirigeants ou directeur général, etc., de la MRC peuvent faire. Ça fait que c'est là qu'elle est notre crainte, également. Parce que, comme Raymond l'a dit assez souvent, étant donné que la Ville a la majorité, s'il y a un décideur politique, qui est le préfet de la MRC, décide que ça se passe de telle façon, bien, il a le pouvoir au niveau de la MRC de le faire.

1790

1795

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1800 Il faudrait retourner aux notes sténotypiques de ce matin, mais si je ne m'abuse, madame Sweeney nous a dit qu'il y avait un règlement d'emprunt qui avait déjà été autorisé pour les travaux qui sont prévus.

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1805 Pas de ça non plus!

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1810 Pour les travaux qui doivent être faits dès mai. Alors, ça, il y a un règlement d'emprunt et c'est la Ville de Val-d'Or qui...

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1815 C'est juste au cas où il arrive un pépin.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est juste au cas où?

1820 **M. RAYMOND BILODEAU :**

1825 Au cas où il arriverait un pépin, quelque chose qui ne fonctionne plus. Et que là, ils se disent: «Bon, bien, maintenant, là, étant donné que la Ville de Val-d'Or est le gros pourvoyeur de la MRC, on veut être traité en conséquence et on n'est plus capable d'assumer seul.» Alors, ça va devenir la responsabilité de la MRC.

1830 Mais s'ils sont si certains, pourquoi est-ce qu'ils ne s'engagent pas par écrit? C'est quoi le problème? Ce n'est pas difficile. On serait contents. On serait rassurés. S'ils nous confirmaient ça par écrit. C'est pas long, ça.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Alors, bien, déjà votre message a été transmis...

1835 **M. RAYMOND BILODEAU :**

O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1840

... mais vous l'appuyez à nouveau. C'est bien. Est-ce qu'il y a autre chose?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1845

Je n'avais pas d'autres questions.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1850

Non? Toi, René, as-tu quelque chose?

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

1855

Peut-être simplement que vous preniez un petit peu de temps pour regarder le compte rendu succinct qu'on a fait par rapport à votre rencontre. On va déposer ce document-là dans les prochains jours. Donc, que vous soyez d'accord avec l'essentiel des messages qui ont été passés.

**M. RAYMOND BILODEAU :**

1860

Oui.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1865

Est-ce qu'on peut juste rajouter? Parce qu'on dit: «Cette rivière serait en fort mauvais état sur une partie de son cours, puisqu'elle reçoit de l'eau acide chargée en métaux provenant des bacs à résidus miniers abandonnés qui se sont détériorés au fil des ans et qui sont...» Ah! non. C'est beau. En relisant, je n'ai plus besoin de rajouter ce que j'avais.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1870

C'est beau. Puis il faut dire, c'est comme un résumé mais par ailleurs, les notes sténographiques sont là, qui vous rapportent très fidèlement. Avec toutes les nuances. Ce n'est pas toujours agréable de se relire, je peux vous le dire. D'expérience.

1875

Donc, vous êtes d'accord qu'on dépose ce document?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1880

Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1885 C'est très bien. Puis on va faire la même démarche avec le promoteur et la Ville de Val-d'Or, leur demander leur accord pour s'assurer que le contenu est là. C'est sûr qu'on veut déposer le résumé, mais il faut s'assurer qu'on est fidèles aux discussions qu'on a eues ensemble.

1890 Alors peut-être maintenant avant que vous nous quittiez, juste dans la suite des choses, dans l'ordre des choses, donc, là, nous, on va quitter ce soir. On quitte pour Québec, on part demain matin. Et on va faire des recherches, la recherche d'information. Il y a peut-être des éléments qu'on pourrait vous communiquer, René et moi, par téléphone, lors d'une conférence téléphonique par exemple. On pourrait le faire comme ça.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1895 O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

1900 Puis on verra. Peut-être qu'on...

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

1905 Même avec les gens du ministère de l'Environnement...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça. Ils pourraient être présents.

1910 **M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

... par exemple. Ça serait la Direction régionale ou avec les gens responsables de la Direction des évaluations environnementales qui ont à gérer les LET.

1915 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, c'est ça, plutôt que de se déplacer pour régler ces questions d'information là, on pourrait le faire de Québec, puis on aurait avec nous des gens qui pourraient nous fournir l'information.

1920 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

O.K.

1925 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Il y a ça.

1930 **M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Ça pourrait être la même chose pour la propriété des terres, par exemple.

1935 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça.

1940 **M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

À ce moment-là ça permet, au lieu de vous déposer des documents et de vous noyer, ça vous permet, vous, de poser des questions aussi à ces gens-là.

1945 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est ça. Alors, on conviendrait d'un moment. Puis on verra aussi si on a des notes sténographiques ou pas. On en jugera. Mais on va s'organiser. Et on attend, nous, avant d'aller plus loin par rapport à, disons, une solution au problème que vous avez soulevé, on attend d'avoir la documentation de la Ville. On va s'assurer de l'avoir le plus rapidement possible. Et dès qu'on est en mesure de vous montrer ces documents-là, on va le faire.

1950 Puis on pourra voir dans quelle mesure on peut organiser une rencontre justement pour que tout soit bien partagé entre les gens de la Ville et vous, que vous puissiez avoir réponse aux questions. Puis on verra, s'il y a lieu – c'est ça, tout est à voir – s'il y a lieu d'avoir quelqu'un du ministère de l'Environnement aussi, qui va venir corroborer ou vous dire dans quelle mesure cette proposition-là est satisfaisante aussi pour régler les problèmes de rejet.

1955 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1960 Et est-ce que la Ville a déterminé un délai sur lequel ils pourraient fournir... bon, le C.A., c'est pas long parce que c'est une photocopie du C.A. Mais toutes les évaluations, j'imagine que vous allez attendre après ça également?

1965 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Bien, ils nous ont dit qu'ils feraient vite parce que, bien sûr, il y a les délais, il y a la suite des choses, puis tout le monde est conscient qu'il ne faut pas trop tarder. Ils connaissent mes délais à moi aussi. Alors, donc, ils doivent faire très rapidement. Mais il faut qu'ils donnent un contrat, bien sûr, à Dessau-Soprin.

- 1970 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**  
Faire rapidement, est-ce que ça veut dire la semaine prochaine? Est-ce que ça veut dire dans deux semaines?
- 1975 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**  
Ça peut être... moi, pensez à plus dans deux semaines.
- 1980 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**  
O.K.
- 1985 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**  
D'accord? Parce qu'il faut le recevoir, on va le regarder, puis peut-être qu'on aura des questions, nous aussi, à la lecture du document. Alors, pensez plus deux semaines.
- 1990 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**  
O.K.
- 1995 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**  
Puis si c'est mieux, bien, tant mieux.
- 2000 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**  
Oui. La semaine prochaine, deux semaines, ça nous mène début juin. Oui.
- 2005 **M. RENÉ BEAUDET, analyste :**  
Pour ce qui est du document, de la demande de certificat d'autorisation, je ne sais pas si c'était ça précisément votre question...
- 2010 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**  
Il y avait deux choses.
- M. RENÉ BEAUDET, analyste :**  
... normalement, ils devraient nous la déposer en version électronique rapidement.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

O.K.

2015

**M. RENÉ BEAUDET, analyste :**

Donc, c'est déjà en leur possession. Donc, demain après-midi, je vais faire une relance dessus. Normalement, on devrait l'avoir très rapidement.

2020

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

C'était plus l'étude qu'ils doivent faire au niveau de la réalisation des performances des mesures correctives. Parce que, bon, le C.A., effectivement, quand tu l'as, surtout en fichier électronique, ce n'est pas très long. Mais c'était plus...

2025

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Mais même ça, ça va être probablement en version électronique. Au moment où on va le déposer, on va le déposer en version électronique.

2030

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Ça fait qu'il va être disponible sur le site du BAPE.

2035

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Mais on va voir quand on le fait. Parce que probablement que je vais vouloir en discuter avec vous avant de le rendre public.

2040

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

D'accord.

2045

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

D'accord? Puis à ce moment-là, probablement qu'on se déplacera quand on sera rendus là. Mais entre-temps, pour plus l'échange d'informations, des précisions au regard de la réglementation actuelle, de l'état d'avancement de, je ne sais pas, par exemple les titres de propriété du LET, on va essayer de vous fournir l'information plus rapidement là-dessus.

2050

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Ça fait que ça veut dire que, étant donné que, là, maintenant, les deux parties ont accepté la médiation, ça va se passer entre le 17 mai et le 17 juillet.

2055

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

2060 Il y a une entente qui doit intervenir entre ces dates-là, mais même avant le 17 juillet, parce qu'il faut écrire le rapport.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

2065 Oui, oui, oui. Je comprends. Mais c'est la période qui avait été déterminée.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

Oui.

2070 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Donc, c'est sûr que c'est à l'intérieur de ça que ça va se passer.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

2075 Oui. Oui. Oui.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

2080 D'accord.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

2085 D'accord?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

2090 Je ne vous cacherai pas que la semaine prochaine, nous autres, on est assez occupés. On va se disponibiliser, bien sûr, si vous nous sollicitez, mais on a plusieurs choses. Comme la fin de semaine prochaine, pas cette fin de semaine-ci mais l'autre d'ensuite, je suis à l'extérieur de la région.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

2095 Mais je suis plutôt d'avis que ça va aller plus dans dix jours que la semaine prochaine. Parce qu'on est déjà mercredi soir.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

2100 O.K.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

2105 Alors, il faut donner le temps quand même aux gens de faire l'évaluation. D'accord?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

C'est beau.

2110 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

C'est beau?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

2115 Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire médiatrice :**

2120 Alors, c'est tout.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

2125 Merci.

\*\*\*\*\*

2130 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2135 \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**